



LIGUE POITOU-CHARENTES DE VOLLEY-BALL
7 avenue Robert SCHUMAN – 86000 POITIERS
☎ 05 49 43 47 15 – 📠 05 49 43 56 25

CENTRE REGIONAL ENTRAINEMENT

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) _____

père, mère, tuteur (1), autorise mon fils, ma fille (1) _____

à participer aux **stages du Centre Régional d'Entraînement Beach-Volley 2016, ainsi qu'aux Beach-Volleyades 2016 dans le cas où mon enfant serait sélectionné.**

Fait à _____ le _____

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

Le stagiaire,

Les Parents,

En cas de nécessité j'autorise le responsable du CRE à prendre les mesures immédiates que peut nécessiter l'état de mon enfant (blessures, maladies...);

J'autorise également le responsable du CRE à quitter l'établissement hospitalier ou la clinique avec mon enfant suite aux soins pratiqués.

Je souhaite, si cela est possible, qu'il soit dirigé vers

- Un établissement hospitalier
- Une clinique

Fait à _____ le _____

Signature des parents,

(1) barrer les mentions inutiles



LIGUE POITOU-CHARENTES DE VOLLEY-BALL
7 avenue Robert SCHUMAN – 86000 POITIERS
☎ 05 49 43 47 15 – 📠 05 49 43 56 25

CENTRE REGIONAL DE D'ENTRAINEMENT POITOU-CHARENTES

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1

Toute inscription au Centre Régional d'Entraînement implique le respect du règlement intérieur ci-après énoncé.

ARTICLE 2

Le Centre Régional d'Entraînement fonctionne un nombre de jours minimum, déterminés par la Direction Technique Nationale, selon un calendrier fixé sur proposition de la Commission Technique Régionale au comité directeur de la ligue Poitou-Charentes en début de saison, et porté à la connaissance du stagiaire lors de l'inscription.

ARTICLE 3

La participation aux stages du Centre Régional d'Entraînement est obligatoire. Toute absence doit être exceptionnelle et justifiée de façon écrite par le représentant légal du stagiaire, si possible avant le début du stage, et dans un délai maximum de huit jours suivant le dernier jour de stage.

ARTICLE 4

Par exceptionnelles, sont entendues les raisons suivantes :

- décès,
- maladie ou blessure, faisant l'objet d'un certificat médical, à transmettre à la Ligue,
- cas particulier pour examen.

ARTICLE 5

Toute absence non justifiée ou jugée comme telle, **peut entraîner** l'exclusion du stagiaire.

ARTICLE 6

Toute rupture d'engagement du fait du stagiaire ou par décision des responsables du Centre Régional d'Entraînement, ne pourra donner lieu au remboursement des sommes versées, et devra faire l'objet d'un courrier de l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 7

Le Centre Régional d'Entraînement est prioritaire sur toutes les compétitions, notamment régionales. Cependant, une participation exceptionnelle peut être obtenue auprès du Cadre Technique responsable du Centre Régional, qui jugera de l'opportunité de celle-ci, dans le cas où cette absence ne nuirait pas au bon déroulement du stage.

ARTICLE 8

Le stagiaire se doit de respecter les règles inhérentes à la vie en communauté : respect des horaires, du repos d'autrui, du matériel, des locaux d'accueil etc....

Toute infraction grave relevant d'un comportement inadapté peut faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive ou d'une sanction de type sportif.

ARTICLE 9

Toute dégradation sera prise en charge par le représentant légal du stagiaire responsable.

ARTICLE 10

La participation au Centre Régional ne doit pas nuire à une scolarité normale. En conséquence, le respect du temps d'étude est impératif.

ARTICLE 11

Compte-tenu de la charge de travail d'un stage, il est impératif que les temps de repos soient respectés. Ceux-ci permettent une récupération suffisante, limitant ainsi toute fatigue susceptible de provoquer certaines pathologies, toujours préjudiciables chez un adolescent.

ARTICLE 12

Les frais de déplacement sont à la charge du stagiaire.

ARTICLE 13

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications décidées en Comité Directeur de la ligue Poitou-Charentes de volley-ball et portées à la connaissance du stagiaire et de son représentant légal.

ARTICLE 14

Pour des raisons pratiques d'organisation, le stagiaire se doit de répondre de façon écrite aux convocations qui lui sont adressées, au plus tard trois semaines précédent le stage.

ARTICLE 14

Tout dossier incomplet sera retourné, donc inscription non acceptée.

Tout règlement sera facturé au Club.

Le stagiaire :

Le représentant légal :

VOLLEY-BALL



LIGUE POITOU-CHARENTES

**LIGUE POITOU-CHARENTES DE VOLLEY-
BALL**

7 avenue Robert SCHUMAN – 86000

POITIERS

☎ 05 49 43 47 15

CENTRE REGIONAL D'ENTRAINEMENT POITOU- CHARENTES

RAPPEL AUX STAGIAIRES

Tu es sélectionné(e) pour participer au Centre Régional de d'Entraînement de la Ligue Poitou-Charentes et cela implique que tu prennes quelques habitudes indispensables au bon fonctionnement de celui-ci. Cela est nécessaire pour réaliser un travail de qualité.

**Je te demande donc, de te munir pour chaque regroupement
de :**

- ⇒ **2 paires de chaussures de sport (une pour les entraînements en extérieur, l'autre pour le gymnase)**
- ⇒ **de vêtements de sports (survêtement, shorts, tee-shirts),**
- ⇒ **de chaussettes néoprène ou paires de chaussettes classiques si sable froid**
- ⇒ **Sous-vêtements chaud/manches longues (type néoprène)**
- ⇒ **d'une bouteille d'eau,**
- ⇒ **de travail scolaire de lecture ou jeux afin d'occuper les temps libres.**
- ⇒ **d'un blouson et d'un duvet et d'un oreiller !!**
- ⇒ **Le livret de formation qui t'a été remis si tu as déjà été convoqué précédemment**

Pour ceux qui devraient quitter momentanément le stage (match de championnat inévitable par exemple), je demande aux parents de bien vouloir m'en informer par écrit en indiquant l'heure de départ et l'heure de retour du stagiaire.

Je te souhaite bonne réception de ces quelques rappels et t'attends en bonne forme pour le stage.

Amicalement,

Ayaëlle Morille
Ligue Poitou-Charentes
De Volley-Ball



CENTRE REGIONAL DE FORMATION POITOU-CHARENTES

Fiche signalétique

NOM : _____

Prénom : _____

Date de Naissance : _____

Adresse : _____

Code : _____ Ville : _____

E-mail joueur (se) : _____ N° Port : _____

Informations Médicales (**joindre en plus la photocopie des vaccins du stagiaire**) :

N° de Sécurité Sociale : _____

Groupe sanguin du joueur (se) : _____

Médecin de la famille : Nom : _____ Tél : _____

Antécédents et allergies :

Scolaire 2015 / 2016:

Classe : _____ spécialité(s) : _____

Etablissement : _____

Volley :

Club d'origine: _____

Niveau de compétition : _____

Profession du père : _____

Profession de la mère : _____

Tél. Parents :

Domicile : Père Mère

Travail : Père Mère

Portable : Père Mère

E-mail père : _____

E-mail mère : _____

Personnes à prévenir en cas d'accident (autres que les parents) :

Nom : _____ Tél : _____ lien avec joueur : _____

Nom : _____ Tél : _____ lien avec joueur : _____



LIGUE POITOU-CHARENTES DE VOLLEY-BALL
7 avenue Robert SCHUMAN – 86000 POITIERS
☎ 05 49 43 47 15 – 📠 05 49 43 56 25

CENTRE REGIONAL D'ENTRAINEMENT POITOU-CHARENTES

DEFINITION

Il regroupe des joueurs sélectionnés de 13 à 17 ans de la région Poitou-Charentes sous forme de stages, afin de détecter les potentiels et de compléter la formation dispensée au sein de leur club. Il comporte en plus une compétition nationale pour la catégorie minime.

RESPONSABILITES

Ce centre, placé sous l'égide de la F.F.V.B., fonctionne sous la responsabilité de M. Didier SAPIN-GUILBARD, Président de la Ligue Poitou-Charentes de Volley-Ball.

OBJECTIFS

Dans le cadre d'une scolarité normale, et dans le respect de la vie familiale, le Centre Régional d'Entraînement assure des actions de détection et de formation, s'adressant à des jeunes espoirs susceptibles de constituer une élite régionale, mais également à des entraîneurs en formation ou en recyclage.

C'est un lieu **d'entraînement intensif** :

- ☞ par le rythme,
- ☞ par l'exigence permanente d'un travail quantitatif et qualitatif.

D'autre part, c'est un lieu où la **rigueur** est de mise :

- ☞ présence,
- ☞ respect des horaires, des temps de travail (sportif et scolaire) et de repos,
- ☞ adaptation des comportements personnels aussi bien pendant les entraînements qu'en dehors.

FONCTIONNEMENT

Le Centre Régional d'Entraînement fonctionne sous forme de stage, en dehors du temps scolaire (week-end et vacances scolaires).

Le calendrier fixé en début de saison par la Commission Technique Régionale, est porté à la connaissance des stagiaires sélectionnés (voir planning ci-joint).
Une présence régulière, généralement en internat est exigée (cf. Règlement Intérieur).

ENCADREMENT

L'encadrement et la responsabilité du Centre Régional d'Entraînement est assuré par des entraîneurs diplômés (brevet d'Etat ou fédéral) ou en formation.

SUIVI MEDICAL

Le Centre Régional d'Entraînement est placé sous le contrôle médical du médecin de la L.P.C.V.B., bénéficiant de l'aval Fédéral.

LE COÛT

Le coût du Centre Régional d'Entraînement est constitué de :

- ☞ Rémunération de l'encadrement technique,
- ☞ Frais de transports des entraîneurs,
- ☞ Hébergement et restauration des stagiaires et des entraîneurs,
- ☞ Frais de secrétariat,
- ☞ Achat de matériel (ballons, caddies...)
- ☞ Frais liés aux compétitions (interrégionale et nationale)

Le coût journalier est de 36€.

Les déplacements sont à la charge des stagiaires.

FACTURATION

Toute facturation sera adressée directement aux Clubs.

TOUT PARTICIPANT AU CENTRE REGIONAL D'ENTRAINEMENT

**DOIT ÊTRE LICENCIÉ BEACH VOLLEY A LA « FEDERATION FRANCAISE
DE VOLLEY-BALL »**